

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat: L00254

Désignation

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010554 du: 01/06/18

**SETE EXPLOITATION AUTOMOBILES SAS** 

ZONE INDUSTRIELLE DES EAUX BLANCHES

Prix Unit.

Net

Qté

**Montant Net** 

H.T.

Code

TVA

BP 9

34201 SETE CEDEX

**FRANCE** 

Acheteur :

Référence

Compte client : C00549 payeur : C00549

Affaire n°: L00254

Période du 01/06/18 au 30/06/18

CONDITIONS DE REGLEMENT  09_PRELEVEMENT  Le 01/06/18  Montant 654.00 €	Base HT € Code 545.00 € C220  TVA ACQUITTEE SUR L Une indemnité de 40 € sera d	_	тот тот	TAL HT € TAL TVA € TAL TTC € Acompte	545.00 109.00 654.00 0.00	<b>€</b> €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.